

RÈGLES DE SÉLECTIONS ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK 2026

SPRINT

Sénior, -23 ans et -18 ans

Table des matières

A.	PREAMBULE	3
B.	OBJECTIFS.....	4
C.	ORGANISATION DE LA COMPETITION DE SELECTION SENIOR, MOINS DE 23 ANS ET MOINS DE 18 ANS.....	5
1.	Conditions d'accès aux sélections.....	5
2.	Compétitions de sélection.....	5
2.1	Conditions d'accès aux courses de sélections du 23 au 25 avril 2026.....	6
2.2	Conditions d'accès aux courses de sélections junior du 29 au 31 mai 2026	7
3.	Classement des sélections	7
4.	Règlement de la compétition de sélection	8
D.	CRITERES ET PRINCIPES DE SELECTION	9
1.	Éligibilité.....	9
2.	Critères de sélection	9
E.	PROPOSITION DE SELECTION	10
1.	Chaine de sélection	10
2.	Nombre d'athlètes sélectionnables en Équipe de France.....	10
3.	Modalités de désignation des remplaçants et cas exceptionnels	11
4.	Composition des équipages	11
5.	Proposition de sélection pour le championnat d'Europe Sénior.....	12
6.	Proposition de sélection pour le Championnat du Monde Sénior	12
7.	Proposition de sélection U23 et Junior.....	13
8.	Règles administratives	15
F.	PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE FRANCE 2026	15
G.	DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS.....	15
H.	MODALITES DE SELECTION 2027.....	16
I.	CONTACT	16

A. PREAMBULE

Précision concernant la rédaction : pour des raisons de facilité rédactionnelle, à chaque fois qu'il est fait référence aux sportifs, aux athlètes... », il faut comprendre « les sportives et les sportifs... ».

Les Équipes de France de la FFCK (Fédération Française de Canoë Kayak et des sports de pagaie) pour 2026 ont pour ambition de conquérir des médailles et titres au championnat du monde sprint 2026 qui a lieu à Poznan du 26 au 30 Août 2026 mais aussi de marquer les premiers points dans le système de qualification olympique 2028.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français identifiés dans le processus de participation aux Mondiaux de sprint et dans le parcours de sélection Olympique 2028 au travers du ranking mondial de l'ICF (International Canoë Fédération).

À ce titre, suite à la proposition du manager du sprint, de l'avis du GSOP (Groupe de Suivi Olympique et Paralympique), le Directeur Technique National sélectionne les athlètes sur la base des règles de sélections établies dans ce document et des règlements internationaux en vigueur.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout athlète qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle le sportif a été retenu, notamment en cas de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique, il peut également à tout moment écarter tout athlète ayant adopté un comportement contraire aux lois et règlements, nuisant au bon fonctionnement de l'Équipe de France ou portant atteinte à l'image et aux valeurs de celle-ci et de la FFCK. La convention des sportifs de haut niveau ou la convention des sportifs en équipes de France précise le cadre général et les attentes réciproques des athlètes en équipe de France et de la FFCK.

B. OBJECTIFS

La stratégie de préparation de la FFCK s'inscrit dans la volonté de proposer aux athlètes et équipes, une préparation optimale vers l'objectif 2026 du Championnat du Monde de sprint à Poznan et de qualification vers les Jeux olympiques de Los Angeles 2028. Cette stratégie s'inscrit dans l'objectif d'obtenir des finales et des médailles aux Jeux Olympique de 2028 et 2032.

Les modalités d'obtention des quotas pour les Jeux de Los Angeles 2028, proposées par le CIO sont basées sur un ranking mondial par nation à obtenir durant la période de mai 2026 à décembre 2027.

Le parcours de qualification olympique s'appuie sur le ranking de qualification olympique, la qualification continentale en 2028, les places pour le pays hôte et les places de l'universalité.

La priorité de la FFCK en matière de sélection est donnée aux embarcations et aux épreuves du programme olympiques de l'ICF.

La performance face aux meilleures références internationales et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les deux principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection.

Ce document pourra faire l'objet d'annexes complémentaires afin de clarifier le processus de sélection dans le cas où certains points n'auraient pas été couverts ou en cas d'ajustements nécessaires. Il pourra aussi être revu si le système de qualification olympique est revu ou précisé.

C. ORGANISATION DE LA COMPETITION DE SELECTION SENIOR, MOINS DE 23 ANS ET MOINS DE 18 ANS

1. Conditions d'accès aux sélections

Les sportifs souhaitant participer aux compétitions comptant pour les sélections doivent remplir les règles suivantes :

- Être à jour de sa licence compétition FFCK 2026.
- Respecter les règlements fédéraux.
- Être à jour de ses cotisations et/ou facturations FFCK.
- Signer et respecter la convention individuelle du sportif 2026 et ses annexes.
- Pour les non SHN, signer et respecter la convention des sportifs sélectionnés en Équipes de France.
- Ne faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire en cours.
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur.
- Être éligible pour obtenir un quota olympique (notamment posséder un passeport français).

2. Compétitions de sélection

Sélection Senior du 23 au 25 avril 2026 à Vaires-sur-Marne

Distances ouvertes

J1 : 500m KH/KD/CH/CD (série/finale1/finale2)

J2 : 1000m KH/CH – **200m** CD (série/finale1/finale2)

J3 : 500m Equipage Junior/U23/senior

Sélection U18 du 29 au 31 mai à Vaires-sur-Marne

Distances ouvertes

J1 : 500m KH/KD/CH/CD (série/finale1/finale2)

J2 : 1000m KH/KD/CH – **200m** CD (série/finale1)

J3 : 500m Equipage Junior

2.1 Conditions d'accès aux courses de sélections du 23 au 25 avril 2026

Afin de pouvoir participer aux sélections des équipes de France senior, les athlètes devront suivre le parcours de sélection suivant :

Conditions d'accès aux courses de sélections seniors du 23 au 25 avril 2026

Etape 1 :

Course 1 : Régate internationale de Boulogne sur Mer du 07 et 08 mars 2026

Cette compétition donnera accès à la compétition « course 2 » du 27 et 29 mars à Vaires-sur-Marne.

Etape 2 :

Course 2 : Vaires-sur-Marne du 27 au 29 mars 2026

Cette compétition donnera accès à la compétition course 3 de sélection des équipes de France Sprint senior du 23 au 25 avril 2026. Elle se courra en Open, juniors et seniors

Effectif Senior

La liste des athlètes autorisés à participer aux courses de sélections senior sera publiée au plus tard le 01 avril 2026. Elle s'établira en fonction du classement combiné des courses 1 et 2 (07 et 08 mars et 27 au 29 mars) 1000m : Les 18 premiers du classement en K1H et 14 premiers du classement du C1H 1000m

500m : Les 18 premiers du classement en K1H&D et les 14 premiers du classement du C1H&D 500m

200m : Les 14 premières du classement en C1 200m

En cas d'égalité, le départage se fera sur la course 2.

Une demande justifiée d'un athlète en liste senior ou élite en correspondance avec son projet de performance individuel pourra lui permettre d'être partiellement dispensé des conditions d'accès aux courses de sélections 2.1 après validation du DTN. Ces athlètes dérogés seront inclus dans le quota d'athlète total (18/14 athlètes).

2.2 Conditions d'accès aux courses de sélections junior du 29 au 31 mai 2026

Afin de pouvoir participer aux courses de sélections des équipes de France junior, les athlètes devront suivre le parcours de sélection suivant :

Conditions d'accès aux courses de sélections junior du 29 au 31 mai 2026 :

Sur le classement **cumulé de deux meilleures courses** entre :

- La course 1 (Régate internationale de Boulogne sur Mer du 07 et 08 mars 2026)
- La course 2 (Vaires-sur-Marne du 27 au 29 mars 2026). Course en Open juniors et seniors.
- La course 3 (Vaires-sur-Marne du 23 au 25 Avril 2026)

Condition dérogatoire DOM/TOM : Sur demande, il peut être accordé à un athlète de DOM/TOM d'être partiellement dérogé du parcours de sélection junior. Seule la participation à la course 1 sera obligatoire pour participer aux sélections du 29 au 31 mai 2026.

Effectif Junior

Les juniors autorisés à participer à la course de sélection des équipes de France du 29 au 31 mai 2026 se fera sur la base du classement **cumulé des deux meilleures courses** entre la course 1 (Boulogne du 07 et 08 mars), 2 (Vaires sur Marne du 27 au 29 mars) et 3 (Vaires-sur-Marne du 23 au 25 avril)

Les 18 premiers du classement cumulé 1000m et 500m en K1H&D et C1H.

Les 18 meilleures du classement cumulé 500m et 200m en C1D.

3. Classement des sélections

Pour les catégories Senior

Le classement sera réalisé à l'issue de chaque épreuve (K1H 1000m ; K1H 500m ; K1D 500m ; C1H 1000m ; C1H 500m ; C1D 500m ; C1D 200m) en additionnant le classement de la finale 1 et de la finale 2. L'athlète réalisant le moins de point possible sera le mieux classé.

Entre la finale 1 et la finale 2 le système de montée/descente sera le suivant : le dernier de la finale A1 passe en finale B2 ; le premier la finale B1 passe en finale A2.

En cas d'égalité, les chronos seront analysés pour définir le départage.

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
Etc.	X
10 ^{ème} de la course	10
Etc.	X

Pour les catégories U18

Le classement sera réalisé à l'issue de chaque épreuve en additionnant le classement de la finale 1 (500m), de la finale 2 (500m) et de la finale 3 (1000m KH, KD, CH ou du 200m CD). L'athlète réalisant le moins de point possible sera le mieux classé.

Entre la finale 1 et la finale 2 du 500m le système de montée/descente sera le suivant : Les deux derniers de la finale A1 passent en finale B2 ; les deux premiers la finale B1 passent en finale A2.

En cas d'égalité les chronos seront analysés pour définir le départage.

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
Etc.	X
10 ^{ème} de la course	10
Etc.	X

4. Règlement de la compétition de sélection

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK Sprint en vigueur et ses annexes.

Les courses se dérouleront sur 9 couloirs avec système de départ. Le passage en finale se fait directement en série. Les 4 premiers de chaque série + le 5^{ème} meilleur temps des deux séries passeront en finale A.

D. CRITERES ET PRINCIPES DE SELECTION

1. Éligibilité

Pour être sélectionné, les sportifs doivent respecter les règles susmentionnées au chapitre C.1.

La surveillance médicale réglementaire (SMR) est obligatoire pour tous les athlètes postulant à une sélection en équipe de France. Les athlètes doivent donc être à jour avec la SMR avant la première régates internationale de la saison 2026. La coordination de la SMR est assurée par le médecin fédéral de la FFCK. Cependant, sa mise en œuvre reste de la responsabilité individuelle de chaque athlète.

La sélection des athlètes pour l'équipe de France de sprint est soumise au respect de la législation et des réglementations suivantes :

- Code du sport,
- Statut et règlement intérieur et ses annexes de la FFCK,
- Réglementation antidopage,
- Enregistrement dans le système de localisation ADAMS/AFLD pour la saison 2026 pour les athlètes des groupes cibles.

2. Critères de sélection

Les critères de sélection pris en compte par les sélectionneurs, pour constituer l'équipe de France de sprint, seront appliqués à la fois pour les sélections sur les différents stages, les évaluations et les compétitions de références.

De ce fait, les sélectionneurs prendront également en compte les critères suivants dans leur décision :

- Niveau actuel de compétence et condition physique de l'athlète.
- Toute blessure ou condition pouvant affecter la performance de l'athlète.
- Facteurs subjectifs liés à la sélection, incluant mais ne se limitant pas à :



- La notion de compatibilité humaine dans l'équipe,
- La capacité des athlètes à être entraînés,
- L'équilibre et l'harmonie de l'équipe,
- L'engagement envers la stratégie de l'équipe de France et de la FFCK,
- Les conditions de course lors des épreuves (ex : effets du vent et du courant),
- Les avis des entraîneurs des collectifs,
- Les pannes ou les dysfonctionnements matériels.

E. PROPOSITION DE SELECTION

1. Chaîne de sélection

La chaîne de décision pour valider la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

1. Proposition de sélection par le manager du Sprint au Directeur Technique National sur la base des résultats des courses et des règles de sélection établies ;
2. Le Directeur Technique National et le manager du Sprint consultent le GSOP (Groupe de Suivi Olympique et Paralympique) sur la proposition de sélection pour recueillir leurs avis afin d'aider le Directeur Technique National dans la décision de sélection ;
3. La décision définitive de sélection est prise par le DTN et est présentée au COMEX pour information.

2. Nombre d'athlètes sélectionnables en Équipe de France

Sous couvert des performances sportives le nombre d'athlètes identifiable sur tout ou partie des compétitions internationales, dans chaque épreuve olympique, dépendra du nombre de bateaux autorisés à concourir sur l'épreuve.

3. Modalités de désignation des remplaçants et cas exceptionnels

Sur tout ou partie du processus de sélection, dans le cas où un athlète sélectionné en Équipe de France ne pourrait pas prendre part à une/des compétitions identifiées, la sélection des remplaçants se fera par le DTN sur proposition du manager du Sprint.

Les logiques de remplacement pourront avoir pour but la performance de l'Équipe de France à court terme ou une visée de préparation à long terme (Olympiades 2032).

Tous les cas non prévus par ces règles de sélections seront traités par le DTN.

La sélection des équipes de France U18 et U23 et senior pourra être différente entre les championnats d'Europe et les championnats du Monde en fonction de la densité et des indicateurs observés lors du processus de sélection et des différentes compétitions des sportifs concernés.

4. Composition des équipages

Catégorie Senior et U23

Les courses monoplaces 500m seront le support à la composition des équipages, l'observation des résultats de l'ensemble du processus de sélection pourra orienter les choix de composition d'équipage.

La composition des bateaux d'équipage de l'équipe de France sera proposée au DTN par le manager du sprint. Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.

Catégorie U18

L'ensemble du processus de sélection (stage et compétition) sera support à la composition des équipages. La composition des bateaux d'équipage de l'équipe de France sera proposée au DTN par le manager du sprint. Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.

5. Proposition de sélection pour le championnat d'Europe Sénior

Sur chacune des épreuves ouvertes lors de la course de sélection nationale un classement sera réalisé selon l'ordre d'arrivée.

Pour les épreuves olympiques individuelles (K1H 1000m ; C1H 1000m ; K1D 500m ; C1D 200m), l'athlète qui remporte le classement (finale 1 et finale 2) pourra être sélectionné en Equipe de France pour les épreuves de coupes du monde 1 et 2 et le Championnat d'Europe de la saison 2026.

Pour les épreuves olympiques en équipage, le classement (finale 1 et finale 2) des épreuves monoplaces sur 500m permettra d'identifier la sélection d'athlète en équipe de France.

L'analyse des résultats des sélections s'appuiera sur les critères suivants :

- En fonction des écarts aux chronos de références internationales de la catégorie.
- En fonction de l'écart entre chaque catégorie.
- En fonction des meilleurs chronos réalisés sur les dix dernières années de nos meilleurs français.
- En fonction de la densité de la catégorie.

6. Proposition de sélection pour le Championnat du Monde Sénior

Afin de participer à la 3^{ème} étape de Coupe du monde de la discipline (WC3) et au championnat du monde senior, les athlètes français devront démontrer un niveau de performance en coupe du monde et au championnat d'Europe.

Le niveau de performance attendu est une valeur chronométrique inférieure à 104% du vainqueur de l'épreuve dans laquelle l'athlète / l'équipage français est engagé.

Les athlètes n'ayant pas atteint le niveau de performance attendu pourront être éligibles à la sélection pour les Jeux Méditerranéens.

La composition de l'équipe engagée au Jeux Méditerranéens pourra être complétée par des athlètes seniors et/ou U23 s'étant fait remarquer lors des échéances internationales.

7. Proposition de sélection U23 et Junior

Catégorie U23

Pour les épreuves individuelles et/ou en équipages, le classement de chaque épreuve monoplace permettra d'identifier la sélection d'athlète U23 en équipe de France. Dans le cadre de la stratégie du projet relève de la fédération, la composition des équipes de France U23 pourra être différente entre les championnats du monde et les championnats d'Europe.

En KH :

0 à 4 athlètes sur classement des épreuves du K1 500m

0 à 1 athlète sur classement des épreuves du K1 1000m

En KD :

0 à 4 athlètes sur classement des épreuves du K1 500m

En CH :

0 à 2 athlètes sur classement des épreuves du C1 500m (les bordées pourront être analysées)

0 à 1 athlète sur classement des épreuves du C1 1000m

En CD :

0 à 2 athlètes sur classement des épreuves du C1 500m (les bordées pourront être analysées)

0 à 1 athlète sur classement des épreuves du C1 200m

L'analyse des résultats des sélections s'appuiera sur les critères suivants :

- En fonction des écarts aux chronos de références internationales de la catégorie.
- En fonction de l'écart entre chaque catégorie.
- En fonction des meilleurs chronos réalisés sur les dix dernières années de nos meilleurs français.
- En fonction de la densité dans la catégorie.

Catégorie U18

Dans le cadre de la stratégie du projet relève de la fédération, la composition des équipes de France junior pourra être différente entre les championnats du monde et les championnats d'Europe.

En KH :

0 à 6 athlètes sur classement combiné de l'épreuve du K1 1000m et des deux épreuves du K1 500m

La course d'équipage du 31 mai sera le support à la composition d'équipage.

En KD :

0 à 6 athlètes sur classement combiné de l'épreuve du K1 1000m et des deux épreuves du K1 500m.

La course d'équipage du 31 mai sera le support à la composition d'équipage.

En CH :

0 à 3 athlètes sur classement combiné de l'épreuve du C1 1000m et des deux épreuves du C1 500m (les bordées seront analysées).

La course d'équipage du 31 mai sera le support à la composition d'équipage.

En CD :

0 à 3 athlètes sur classement combiné de l'épreuve du C1 200m et des deux épreuves du C1 500m (les bordées seront analysées)

La course d'équipage du 31 mai sera le support à la composition d'équipage.

L'analyse des résultats des sélections s'appuiera sur les critères suivants :

- En fonction des écarts aux chronos de références internationales de la catégorie.
- En fonction de l'écart entre chaque catégorie
- En fonction des meilleurs chronos réalisés sur les dix dernières années de nos meilleurs français.
- En fonction de la densité dans la catégorie.
- La course d'équipage pourra servir à la sélection.

Les athlètes U17 ayant participé aux championnats du monde pourront être sélectionnés pour la régates des Olympics Hopes.

8. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention SHN ou des sportifs en Équipe de France 2026 et au respect de celles-ci et au respect de toutes les obligations associées.

F. PROGRAMME D'ACTIONS EQUIPE DE FRANCE 2026

Senior :

Du 05 au 11 mai 2026 : Coupe du Monde 1 – Szeged (HUN)

Du 11 au 18 mai 2026 : Coupe du Monde 2 – Brandenburg (GER)

Du 09 au 15 juin 2026 : Championnat d'Europe – Montemor (POR)

Du 04 au 13 juillet 2026 : Coupe du Monde 3 – Montréal (CAN)

Du 18 au 23 août 2026 : Jeux Méditerranéens – Taranto (ITA)

Du 23 au 31 août 2026 : Championnat du Monde – Poznan (POL)

U23 et U18 :

Du 28 juin au 06 juillet 2026 : Championnat du Monde – Halifax (CAN)

Du 20 au 27 juillet 2026 : Championnat d'Europe – Szeged (HUN)

Du 07 au 14 septembre 2026 : Olympics Hopes – Bratislava (SLO)

Tout athlète convoqué pour les actions collectives des équipes de France est tenu d'y participer intégralement, du début à la fin, sauf raison médicale et après avis du médecin des équipes de France.

G. DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS

Le présent mode de sélection après validation par le COMEX et la liste des athlètes retenus pour participer aux sélections seront diffusés sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et des sports de pagaie.

H. MODALITES DE SELECTION 2027

Les résultats de la saison internationale 2026 pourront être pris en compte pour la réalisation des modes de sélections de 2027.

I. CONTACT

Pour toute précision ou complément d'information, contactez

Anthony SOYEZ – asoyez@ffck.org – 06 85 72 81 53

ou

Nicolas MAILLOTTE nmaillotte@ffck.org - 06 85 12 05 42